PN1 – Renseignements préliminaires

Titre du projet :

Nom du promoteur:

**FORMULAIRE**

**Renseignements préliminaires**

|  |
| --- |
| **Préambule** La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), par ses chapitres 22 et 23, établit un régime de protection de l’environnement et du milieu social dans le territoire de la Baie-James et du Nord québécois. En fonction du type de projet, plusieurs aspects de ces chapitres relèvent du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada ou des deux ordres de gouvernement. Certains projets peuvent également relever du gouvernement de la nation crie lorsqu’ils sont réalisés sur des terres de catégorie IA à la Baie-James. Le Titre II de la [Loi sur la qualité de l’environnement (LQE)](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/Q-2/) présente les procédures d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement et le milieu social qui s’appliquent dans la région de la Baie-James (art. 133 de la LQE) et du Nord québécois (art. 168 de la LQE).Les projets mentionnés à l’annexe A de la LQE sont obligatoirement assujettis à l’une ou l’autre des procédures applicables en milieu nordique, contrairement à ceux mentionnés à l’annexe B, qui y sont soustraits. Les projets qui ne sont pas listés dans ces annexes sont considérés comme des projets de « zone grise ». Quiconque a l’intention d’entreprendre la réalisation d’un projet en milieu nordique visé par l’annexe A de la LQE doit demander un certificat d’autorisation. Pour les projets de « zone grise », un promoteur doit demander une attestation de non-assujettissement, et l’Administrateur provincial lui confirmera, après analyse du projet par le comité nordique concerné, si le projet est non assujetti à la [procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement et le milieu social](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/index.htm) ou s’il y est assujetti. Dans le premier cas, une attestation de non-assujettissement sera délivrée au promoteur pour le projet et, dans le second, une directive sera élaborée et lui sera transmise, laquelle indiquera la nature, la portée et l’étendue de l’étude d’impact qu’il doit préparer. Ainsi, sauf pour les projets listés à l’annexe B, un promoteur doit transmettre un formulaire de renseignements préliminaires à l’Administrateur provincial de la CBJNQ. Au besoin, il est possible de confirmer si votre projet correspond à une activité listée aux annexes A et B de la LQE ou à un projet de « zone grise » en transmettant par courriel une demande de vérification d’assujettissement, incluant une courte description de votre projet, sa localisation et ses impacts appréhendés à l’adresse courriel suivante : dgees-assujettissement@environnement.gouv.qc.ca. Le formulaire de renseignements préliminaires sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli de façon claire et concise et l’information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés.Conformément à la LQE, le formulaire de renseignements préliminaires est transmis au Comité d’évaluation (COMEV), si le projet concerne la région au sud du 55e parallèle (Baie-James), ou à la Commission de la qualité de l’environnement Kativik (CQEK), si le projet vise le territoire au nord du 55e parallèle (Nord québécois/Nunavik). Ces deux comités examinent les renseignements préliminaires et, pour les projets visés par l’annexe A de la LQE, produisent une recommandation sur la directive indiquant la nature, la portée et l’étendue de l’étude d’impact que le promoteur doit préparer. Pour les projets de « zone grise », ces comités produisent soit une recommandation (COMEV), soit une décision (CQEK) quant à l’assujettissement du projet à la procédure. Ces recommandations et décisions sont ensuite acheminées à l’Administrateur provincial, qui fait part de sa décision au promoteur. Cela peut se traduire par la délivrance d’une attestation de non-assujettissement dans le cas des projets non assujettis à la procédure ou par la délivrance d’une directive pour ceux qui y sont assujettis. Le Comité d’évaluation est un comité tripartite formé de représentants nommés par le gouvernement de la nation crie et de représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. La Commission de la qualité de l’environnement Kativik est un comité bipartite formé de représentants inuits ou naskapis nommés par l’Administration régionale Kativik et de représentants du gouvernement du Québec. Dans l’exercice de leurs fonctions, ces deux comités accordent une attention particulière aux principes suivants, lesquels sont énoncés aux articles 152 et 186 de la LQE : a) la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones;b) la protection de l’environnement et du milieu social;c) la protection des Autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;d) la protection de la faune, des milieux physique et biologique et des écosystèmes du territoire;e) les droits et garanties des Autochtones dans les terres de catégorie II;f) la participation des Cris, Inuits et Naskapis à l’application du régime de protection de l’environnement et du milieu social;g) les droits et intérêts, quels qu’ils soient, des non-Autochtones; et h) le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement dans le territoire.À noter également que le formulaire de renseignements préliminaires sera publié au [Registre des évaluations environnementales](https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp) en vertu de l’article 118.5 de la LQE, et ce, uniquement pour les projets pour lesquels une directive sera délivrée. Le [COMEV](https://comev.ca/) et la [CQEK](https://www.keqc-cqek.ca/) publient également les formulaires de renseignements préliminaires sur leurs sites Web.Depuis mai 2022, le demandeur de toute autorisation doit produire, comme condition de délivrance d’une autorisation, la déclaration d’antécédents. Cette déclaration remplace la déclaration du demandeur. Vous trouverez le formulaire à compléter à l’adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/declaration-antecedents.pdf>.  Le formulaire de renseignements préliminaires doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d’autorisation environnementale. Ce paiement peut être fait par chèque à l’ordre du ministre des Finances ou par virement bancaire. Le détail des tarifs applicables est disponible à la section [Tarification](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm#milieu_nord) du site Web des évaluations environnementales. Il est à noter que le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ne traitera pas la demande tant que le paiement n’aura pas été reçu. Une fois le formulaire de renseignements préliminaires rempli, le promoteur doit l’envoyer, avec la lettre de transmission, à l’Administrateur provincial de la CBJNQ : * Transmettre une version électronique des documents (formulaire et lettre de transmission) à reception.30e@environnement.gouv.qc.ca en mettant en copie conforme la sous-ministre (marie-josee.lizotte@environnement.gouv.qc.ca) ainsi que Vanessa Chalifour, coordonnatrice/cheffe d’équipe aux projets nordiques (vanessa.chalifour@environnement.gouv.qc.ca). La lettre de transmission doit confirmer que les versions papier concordent avec les versions électroniques. Si les documents électroniques sont très volumineux, voir le dernier point.
* Transmettre les copies papier et les clés USB (incluant les versions françaises et anglaises) à la Direction générale adjointe de l’évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques à l'adresse suivante :

Madame Mélissa Gagnon, directrice générale adjointeDirection générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiquesMinistère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs Édifice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83 675, boul. René-Lévesque EstQuébec (Québec) G1R 5V7 Projets au sud du 55e parallèle (Baie-James)**COMEV**Huit (8) copies papier, soit cinq (5) en français et trois (3) en anglaisTrois (3) copies au format PDF sur clé USBDes copies supplémentaires peuvent être demandées selon l’ampleur du projet.**COMEX**Neuf (9) copies papier, soit six (6) en français et trois (3) en anglaisTrois (3) copies au format PDF sur clé USBDes copies supplémentaires peuvent être demandées selon l’ampleur du projet.Projets au nord du 55e parallèle (Nord québécois/Nunavik)Quatorze (14) copies papier, soit sept (7) en français et sept (7) en anglaisTrois (3) copies au format PDF sur clé USBDes copies supplémentaires peuvent être demandées selon l’ampleur du projet.* Advenant que les documents électroniques soient très volumineux :

Informer la Direction générale adjointe de l’évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques (vanessa.chalifour@environnement.gouv.qc.ca), et un lien sécurisé vous permettant de transmettre vos documents sur la plateforme ShareFile vous sera partagé. Ce lien sera valide pour une durée de sept jours. Joindre au courriel d’envoi la lettre de transmission en indiquant que la version électronique sera transmise via la plateforme ShareFile de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique (DGEES). |
|  |

1. **Identification et coordonnées du promoteur**

|  |
| --- |
| **1.1 Identification du promoteur** |
| Nom :       |
| Adresse municipale :       |
| Adresse postale (si différente de l’adresse municipale) :       |
| Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande :       |
| Numéro de téléphone :        -     | Numéro de téléphone (autre) :        -     |
| Courrier électronique :      @     .      |
| **1.2 Numéro de l’entreprise** |
| Numéro d’entreprise du Québec (NEQ) :       |
| **1.3 Résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l’organisme responsable** |
| Si le promoteur est une municipalité, le formulaire de renseignements préliminaires contient la résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l’organisme responsable dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter. Ajoutez une copie de la résolution à l’annexe I.  |
| **1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s’il y a lieu)** |
| Nom :       |
| Adresse municipale :       |
| Adresse postale (si différente de l’adresse municipale) :       |
| Numéro de téléphone :        -     | Numéro de téléphone (autre) :        -     |
| Courrier électronique :      @     .      |
| Description du mandat :       |

1. **Présentation générale du projet**

|  |
| --- |
| **2.1 Titre du projet** |
| Projet de … (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de… (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de… (municipalité/village/communauté)      |
| **2.2 Article d’assujettissement** |
| Dans le but de vérifier l’assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel paragraphe de l’annexe A de la Loi sur la qualité de l’environnement votre projet est assujetti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Indiquez si votre projet est considéré comme un projet de « zone grise », le cas échéant.       |
| **2.3 Objectifs et justification du projet** |
| Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.      |

|  |
| --- |
| **2.4 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation** |
| Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture et restauration), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).       |
| Si cela est pertinent, ajoutez à l’annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (diagramme, croquis, vue en coupe, etc.). |
| **2.5 Activités connexes** |
| Résumez, s’il y a lieu, les activités connexes projetées (ex. : aménagement de chemins d’accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d’eau) et tout autre projet susceptible d’influencer la conception du projet proposé.      |

1. **Localisation et calendrier de réalisation du projet**

|  |
| --- |
| * 1. **Identification et localisation du projet et de ses activités**
 |
| Nom de la municipalité, du village ou de la communauté où il est prévu que soit réalisé le projet (indiquez si plusieurs municipalités, villages ou communautés sont touchés par le projet) :      |
| Catégories des terres (I, II ou III) :       |
| Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et du point de fin du projet) : Point central ou début du projet : Latitude :       Longitude :       Point de fin du projet (le cas échéant) : Latitude :       Longitude :        |
| **3.2 Description du site visé par le projet** |
| Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d’être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l’environnement). Indiquez, s’il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, utilisation et occupation des terres par les Autochtones, etc.        |
| **3.3 Calendrier de réalisation** |
| Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l’étude d’impact, le cas échéant, et indiquez le déroulement de la procédure.       |
| **3.4 Plan de localisation** |
| Ajoutez à l’annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s’il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.  |

1. **Activités d’information et de consultation du public, des communautés autochtones et des usagers du territoire**

|  |
| --- |
| **4.1 Activités d’information et de consultation réalisées** |
| Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d’information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des populations locales, entre autres les Cris, les Inuits et les Naskapis, ainsi que les usagers du territoire. Indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles ont été prises en compte dans la conception du projet.       |
| **4.2 Activités d’information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l’étude d’impact sur l’environnement et le milieu social** |
| Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d’information et de consultation du public au cours de la réalisation de l’étude d’impact sur l’environnement et le milieu social, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones et des usagers du territoire concerné.      |

1. **Description des principaux enjeux[[1]](#footnote-1) et impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur**

|  |
| --- |
| **5.1 Description des principaux enjeux du projet** |
| Pour les phases d’aménagement, de construction et d’exploitation et, le cas échéant, de fermeture et de restauration, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.      |
| **5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur** |
| Pour les phases d’aménagement, de construction et d’exploitation et, le cas échéant, de fermeture et de restauration, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain). Présentez brièvement les mesures d’atténuation ou de restauration prévues, s’il y a lieu.      |
| Dans le cas d’un projet de « zone grise », fournissez suffisamment de renseignements pour permettre d’évaluer les impacts sur l’environnement et le milieu social, et ce, afin de déterminer s’il y a lieu de l’assujettir à la procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement et le milieu social. Présentez les mesures d’atténuation ou de restauration prévues, s’il y a lieu. |

1. **Émission de gaz à effet de serre**

|  |
| --- |
| **6.1 Émission de gaz à effet de serre** |
| Mentionnez si le projet est susceptible d’entraîner l’émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d’émissions projetées aux différentes phases de réalisation du projet.      |

1. **Autres renseignements pertinents**

|  |
| --- |
| **7.1 Autres renseignements pertinents** |
| Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.      |

1. **Déclaration et signature**

|  |
| --- |
| **8.1 Déclaration et signature**  |
| ***Je déclare que :****1° les documents et renseignements fournis dans ce formulaire de renseignements préliminaires sont exacts au meilleur de ma connaissance.**Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés sur les sites Web du Comité d’évaluation (COMEV) ou de la Commission de la qualité de l’environnement Kativik (CQEK) ainsi qu’au Registre des évaluations environnementales.* |
| Prénom et nom |
|       |
| Signature |
|       |
| Date |
|       |

**Annexe I**

Résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l’organisme responsable

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l’organisme responsable dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter.

**Annexe II**

Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (diagramme, croquis, vue en coupe, etc.).

**Annexe III**

Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet ainsi que, s’il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.



1. Enjeu : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l’analyse pourrait influencer les recommandations ou décisions des comités nordiques quant à l’autorisation ou non d’un projet. [↑](#footnote-ref-1)